Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le 23/07/2026
ID : 069-216901413-20260629-D89_26K-AU

CITADIA
GROUPE SCET

VILLE DE Mornant

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Annexes

Servitudes d'utilité publique

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le 23/07/2026
ID : 069-216901413-20260629-D89_26K-AU

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le 23/07/2026
ID : 069-216901413-20260629-D89_26K-AU

DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
COMMUNE DE
MORNANT

DDT 69
☎ 04.78.62.50.50
Service Aménagement et Appui aux Territoires
Unité Urbanisme
165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03

LEGENDE

Symboles	Codes	Intitulé
	A2	Passage des conduites souterraines d'irrigation
	A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et entretien des ouvrages
	A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement
	A9	Zones agricoles protégées
	AC1	**Protection des monuments historiques** **1: Classés 2: Inscrits** **Périmètre des abords**
	AC2	Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits
	AC3	Réserves naturelles régionales
	AC4	Sites patrimoniaux remarquables
	AC4'	Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine
	Ar3	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)
	Ar5	Fortifications, ouvrages militaires
	AS1	Périmètres de protections des eaux potables et minérales
	EL3	Halage et marchepied
	EL5	Visibilité sur les voies publiques
	EL7	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)
	EL11	Voies express et déviations d'agglomérations

Symboles	Codes	Intitulé
	I1	**Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques**
	I2	Utilisation de l'énergie hydraulique
	I3	**Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques**
	I4	Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
	I5	Établissement des canalisations de distribution de gaz
	I6	Exploration et exploitation des mines et carrières
	Int1	Voisinage des cimetières
	JS1	Protection des installations sportives
	PM1	**Risques naturels prévisibles (PPRNP)** et /ou risques miniers (PPRM)
	PM2	Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
	PM3	Risques technologiques (PPRT)
	PM4	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau
	PM7	Accès aux ouvrages de prévention des inondations et submersions
	PM8	Protection des équipements de défense des forêts contre les incendies (DFCI)
	PM9	Zones de dangers
	PT1	Transmissions radioélectriques protection contre les perturbations électro-magnétiques
	PT2	
	PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques protection contre les obstacles
	T1	Protection du domaine public ferroviaire
	T4	Aéronautiques de balisage
	T5	Aéronautiques de dégagement

Etabli : MARS 2026

Modifié :

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le 23/07/2026
ID : 069-216901413-20260629-D89_26K-AU

En référence à l'article L. 151-43 du code de l'urbanisme, on trouvera ci-après une liste et des plans des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

Les servitudes sont les suivantes :

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits ; périmètres des abords (500 m) et périmètres délimités des abords (PDA).

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

NB : La liste des servitudes d'utilité publique constitue un document de référence qui permet, lorsqu'une plus grande précision est nécessaire, de consulter le service compétent et d'examiner l'acte instituant la servitude.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le 23/07/2026
ID : 069-216901413-20260629-D89_26K-AU

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits ; périmètres des abords (500 m) et périmètres délimités des abords (PDA).

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits : code du patrimoine - articles L.621-1 à L.621-32, R.621-1 à R.621-97.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon -

DRAC
Le Grenier d'Abondance

6 Quai Saint Vincent
69283 LYON cedex 01

Tél : 04 72 26 59 70
E-mail : udap69@culture.gouv.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• Fragment de l'*aqueduc romain du Gier (Mont Pilat*) sis dans la vallée de Mornantet à MORNANT.

→Inv. Sup. M.H. du 07/06/1926. PPM par délibération du conseil municipal n°135/06 du 18/12/2006.

• *Eglise de MORNANT*.

→Inv. Sup. M.H. du 18/02/1926. PPM par délibération du conseil municipal n°135/06 du 18/12/2006.

• *Tour de la Dime à MORNANT.*

→Inv. Sup. M.H. du 07/06/1926. PPM par délibération du conseil municipal n° 135/06 du 18/12/2006.

• Inscriptions au titre des MH de *tronçons de l'aqueduc du GIER à MORNANT* :
1 - Le Mornantet : tronçon sur la parcelle section BK01 n°32 avenue du Général de Gaulle : le canal en totalité, en sous-sol ou aérien et tout élément maçonné lui appartenant ainsi que la parcelle sur laquelle il se trouve.
2 - Le Villard : tronçon sur la parcelle section AP n°41 Bvd du Général de Gaulle et route de Saint Sorlin : le canal en totailté e sous-sol ou aérien, le regard ou tout élément maçonné ainsi que la parcelle sur laquelle il se trouve.
3 - La condamine : tronçon sur la parcelle section BE2 route de la plaine : aqueduc en élévation et tout élément du canal et de l'aqueduc ainsi que la parcelle sur laquelle il se trouve.

→1 - Arrêté n°18-113 du 26/04/2018 (RAA Région ARA n° 84-2018-060 du 18/05/2018).
→2 - Arrêté n°18-115 du 26/04/2018 (RAA Région ARA n°84-2018-060 du 18/05/2018)
→3 - Arrêté n°18-145 du 24/05/2018 (RAA région ARA n°84-2018-068 du 08/06/2018).

• Inscription au titre des MH d'un *tronçon de l'aqueduc du GIER à MORNANT*.
- Le Corsonat sur la parcelle section AN 43, d'une contenance de 44 781 m2 : le canal en totalité, en sous-sol ou aérien, tout élément maçonné lui appartenant ainsi que la parcelle sur laquelle il se trouve.

Le périmètre de protection de 500 m déborde sur la commune de Chabanière (ex-St Maurice sur Dargoire).

→Arrêté n°18-114 du 26/04/2018 (RAA région ARA n°84-2018-060 du 18/05/2018).

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le 23/07/2026
ID : 069-216901413-20260629-D89_26K-AU

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Code de l'environnement : articles L.554-5, R.554-41, R.554-46, R.554-60 ; articles L.555-16, R555-10-1, R.555-30 à R555-31.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

NATRAN-DO-POCS (GRT Gaz)
Département Maîtrise des Risques Industriels

10 Rue Pierre Semard -
CS 50329 -
69363 LYON cedex 07

Tél : 04 78 65 59 59

E-mail : MED-URBA-TRAVAUX@natrangroupe.com

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des *canalisations de transport de gaz* naturel ou assimilé pour la commune de Mornant.

Ouvrages traversant la commune :
- Brignais - L'Horme - Unieux (DN 100, DN 250 et DN 300).

Installations annexes situées sur la commune :
- Mornant coup DP.

Pas d'ouvrages ni d'installations annexes situés sur les communes limitrophes dont les zones d'effets atteignent la commune.

→A.P. n°69-2017-04-07-018 du 07/04/2017 - RAA n°69-2017-039 du 11/04/2017.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le 23/07/2026
ID : 069-216901413-20260629-D89_26K-AU

I3 - Servitudes applicables aux canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Code de l'environnement : articles L.555-27 à L.555-30 et R.555-30 à R.555-31.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

NATRAN-DO-POCS (GRT Gaz)
Département Maîtrise des Risques Industriels

10 Rue Pierre Semard -
CS 50329 -
69363 LYON cedex 07

Tél : 04 78 65 59 59

E-mail : MED-URBA-TRAVAUX@natrangroupe.com

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• Canalisation de transport de gaz : BRIGNAIS - L'HORME - UNIEUX : diamètre250 mm
Elle entraîne une bande de passage de 6 mètres de large (3m de chaque côté de l'axe de la canalisation).
NB : commune nouvelle de CHABANIERE (ex-commune de St Maurice s/ Dargoire).

→Arrêté Ministériel de D.U.P. du 26/06/1958 (JO du 02/07/1958).

• Canalisation LOGIS NEUF - LA TOUR EN JAREZ : diamètre 250 mm (Réf SE 3711). Elle entraîne une zone non aedificandi de 6 mètres (3 m de part et d'autre de l'axe de la canalisation).

→Arrêté Ministériel de D.U.P. du 26/06/1958 (J.O. du 02/07/1958).

• Renouvellement canalisation de transport de gaz (DN 100) : piquage sur la canalisation Brignais-l'Orme-Unieux : ANTENNE DE GIVORS et POSTE DE LIVRAISON GIVORS DP LA CHATELAINE, sur les communes de Givors (Grand Lyon) - Mornant - Beauvallon (pour Chassagny et Saint Andéol le Château).
Institution de SUP pour l'implantation sur des parcelles privées selon les état parcellaires joints à l'arrêté sur ces communes et mise en compatibilité des POS/PLU (suppression EBC) sur Mornant et Chassagny.
NB : commune nouvelle de BEAUVALLON au 1er janv 2018 (pour Chassagny, St Andéol le Château et St Jean de Touslas).

→AP de DUP et MEC 2012212-0006 du 30/07/2012, AP 2012348-0003 du 13/12/2012 pour approbation du projet de détail et institution de SUP.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le 23/07/2026
ID : 069-216901413-20260629-D89_26K-AU

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'environnement : articles L.562-1 à L.562-8 ; R.562-1 à R.562-11.
Plan de prévention des risques miniers établi en application du (nouveau) code minier Article L.174-5 (renvoi au code de l'environnement).

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Direction Départementale des Territoires du Rhône -
SENR- Unité Prévention des Risques Naturels

165 Rue Garibaldi -
CS 33862 -
69401 LYON cedex 03

Tél : 04 78 63 11 01

E-mail : ddt-risques@rhone.gouv.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• *Plan de Prévention des Risques Naturels inondation (PPRNi) du GARON* (révision et élargissement à l'ensemble du bassin versant).

Ce plan de prévention comprend les éléments suivants :
Arrêté Préfectoral d'approbation
- une note de présentation
- un règlement et une carte annexe
- cartes d'enjeux - cartes des aléas
- cartes de zonages et carte zone blanche
- annexes pour information.

Ce plan de prévention délimite des zones rouge, violette, bleue, verte et blanche.

Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages.

NB : commune nouvelle de CHABANIERE -janv 2017- (ex-commune de St Didier /s Riverie, St Maurice s/ Dargoire et St Sorlin) ;
commune nouvelle de BEAUVALLON -janv 2018- (village de Chassagny, St Andéol le Château et St Jean de Touslas).

→ AP n°DDT-SPAR-2015-06-05-01 du 11/06/2015 (RAA du 19/06/2015).

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le 23/07/2026
ID : 069-216901413-20260629-DB9_26K-AU

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Commune de MORNANT

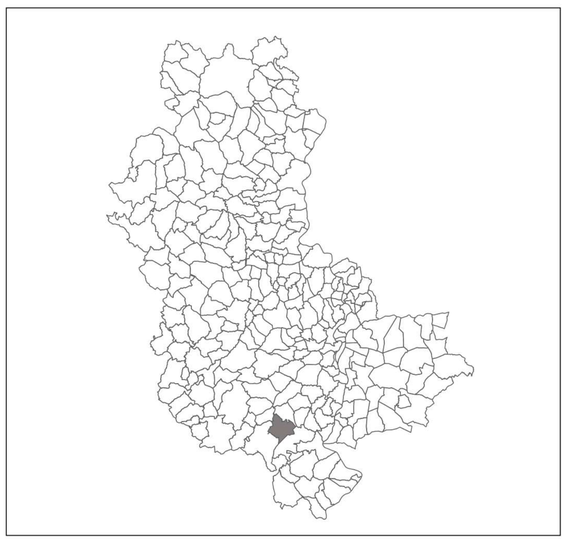

Numéro INSEE : 69141

Approbation du :

Date de la carte : 16-2-2022

Echelle

0 125 250 375 500 m

Légende

Servitudes d'utilité publique

Type AC Ministère de la Culture, de l'Ecologie

AC1 - Monuments historiques (générateur)

AC1 - Monuments historiques (assiette)

Type I Ministère de l'Industrie

I1 - Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (assiette)

I3 - Etablissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques

Type PM Ministère de l'Ecologie

PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation (assiette)

CHAUSSAN

SAINT LAURENT D'AGNY

TALUYERS

CHABANIERE

BEAUVALLON

GIVORS

Sources : DDT du Rhône, DRAC AuRA, DREAL AuRA, ARS AuRA, RTE
Fond de carte : Cadastre © DGFiP - 2019
Diffusion : libre

DDT du Rhône
Service Planification Aménagement Risques
Unité Fiscalité / Application du Droit des Sols / Servitudes d'Utilité Publique